



**Appui à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation  
d'évaluations sur la mise en œuvre et les impacts du  
PDRG, comprenant des enquêtes auprès des bénéficiaires  
ainsi que des propositions d'amélioration pour  
l'implémentation du PDRG 2023-2027  
Lot 1 et Lot 2**

**Rapport final**

**SYNTHESE**

**version 28 juillet 2022**



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction générale</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Présentation du programme</b>	<b>3</b>
	Le cadre général de mise en œuvre	3
	Bilan de réalisation du programme	4
<b>3.</b>	<b>Analyse des résultats des TO évalués par domaine prioritaire</b>	<b>6</b>
	<b>DP1) favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base</b>	<b>6</b>
	TO 111 - Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et forestière	6
	TO 121 - Diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles	7
	TO 122 - Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles et forestières	7
	<b>DP2A) améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole</b>	<b>9</b>
	TO 411 – Modernisation des exploitations agricoles	9
	TO 631 - Aide au démarrage des petites exploitations agricoles (DPA)	11
	<b>DP2B) faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations</b>	<b>12</b>
	TO 611 - Dotation Jeunes agriculteurs (DJA)	12
	TO 431 - Gestion et aménagement du foncier agricole	14
	<b>DP2C+) améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts : pas d'indicateurs physiques</b>	<b>15</b>
	TO 712 - Plans de gestion forestière durable	15
	TO 433 - Desserte forestière	15
	TO 641 - Aides aux entreprises d'exploitation de bois-énergie et de biomasse	16
	<b>DP3A) améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles</b>	<b>17</b>
	TO 421 - Transformation et commercialisation des produits agricoles	17
	<b>DP6B) promouvoir le développement local dans les zones rurales</b>	<b>19</b>
	TO 711 - Plans et schéma de développement des zones rurales	19
	TO 721 - Adduction en eau potable en zone rurale	20
	TO 722 - Assainissement en zone rurale	20
	TO 723 - Voiries rurales	21
	TO 724 - Electrification en zone rurale	22
	TO 725 - Gestion des déchets en zone rurale	22
	TO 726 - Equipements sociaux et médico-sociaux en zone rurale	23
	<b>Investissements non productifs</b>	<b>24</b>
	TO 441 - Investissements agricoles non productifs	24
<b>4.</b>	<b>Les pistes de progrès pour la prochaine programmation</b>	<b>25</b>

## 1. Introduction générale

La Collectivité Territoriale de Guyane est autorité de gestion sur le Programme de Développement Rural de la Guyane pour la période 2014-2022.

La programmation FEADER 2014-2020 a été prolongée de deux années supplémentaires (2021 et 2022) pour permettre d'opérer une transition avec la programmation suivante qui couvrira les années 2023 à 2027.

La méthodologie de la présente évaluation est basée sur 4 principes :

- Focaliser l'évaluation sur les 4 mesures majeures, sur les causes de l'atteinte ou non des objectifs de réalisation et de résultat (effets) et par là expliciter l'atteinte ou non des objectifs d'impacts sur les domaines prioritaires telles que prévus
- Expliciter les contraintes, limites de réalisation du PDRG : la Covid et ses incidences mais aussi les spécificités structurelles de la Guyane, région ultramarine au contexte territorial particulier (structuration des filières, distances, isolement, climat, immigration sous contrôle limité...) afin d'envisager la mise en œuvre de la prochaine programmation en prenant en compte le contexte spécifique de la Guyane
- Collecter l'information sur la réalisation et les résultats des différentes mesures auprès des acteurs (bénéficiaires directs et acteurs relais) pour évaluer de façon la plus qualitative mais aussi quantitative la mise en œuvre des 4 mesures évaluées
- Restituer les résultats de l'évaluation et en particulier les conclusions concernant les conditions de meilleure réussite de la poursuite des mesures dans la prochaine programmation

## 2. Présentation du programme

### Le cadre général de mise en œuvre

Le partage de compétence entre la Collectivité Territoriale de Guyane qui est l'autorité de Gestion et l'Etat a été redéfini. Ainsi, les services du ministère de l'Agriculture (la DAAF) ont été en charge de la réception et de l'instruction des dossiers relevant des dispositifs suivants :

Mesure 2 : Services de conseil

Mesure 3 : Systèmes de qualité

Mesure 4 : Investissements physiques

Mesure 6 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises

Mesure 8 : Investissement dans le développement des zones forestières

Mesure 10 : MAEC

Mesure 16 Coopération

La DAAF est par ailleurs guichet unique et service instructeurs des dossiers relevant du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), à savoir :

Mesure 10 : MAEC

Mesure 11 : Agriculture Biologique

Mesure 13 : Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN)

Le PAE est guichet unique et service instructeurs pour les autres mesures 1, 7, 19.

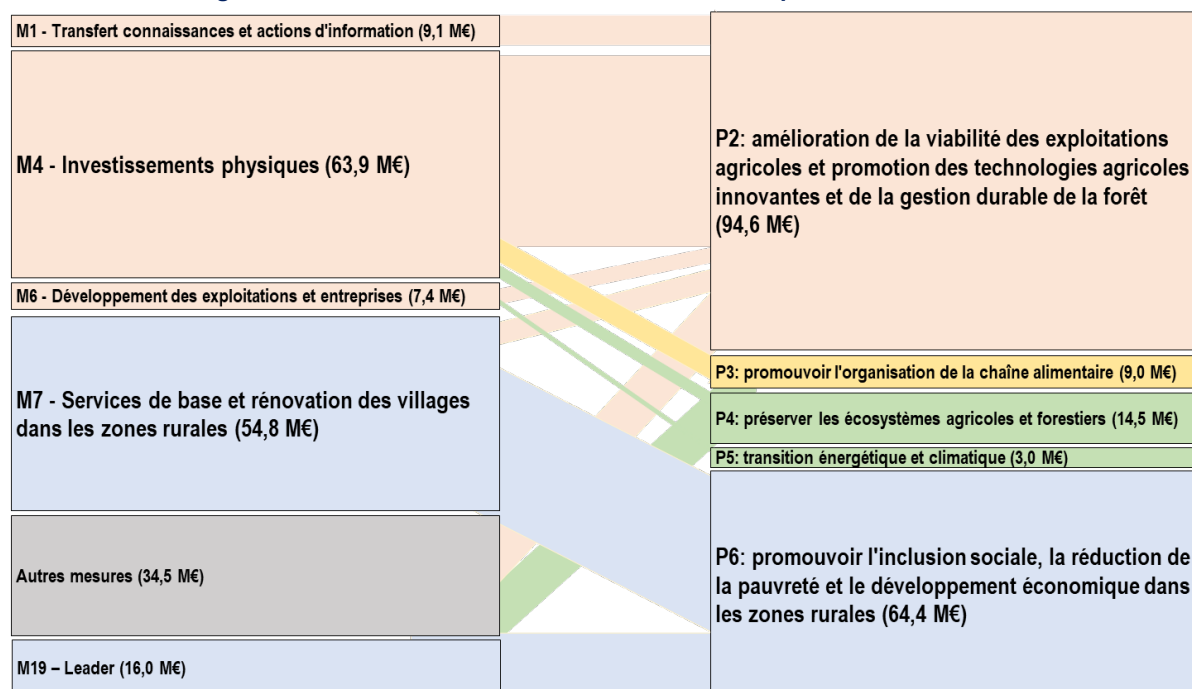
Le PAE est organisé autour de trois directions :

- La direction du pilotage : l'évaluation et la communication sur les programmes européens sont rattachés à cette direction
- La direction instruction :
- La direction gestion : en charge de fonctions transversales (Qualité, contrôles et systèmes d'information)

**Bilan de réalisation du programme**
**Tableau 1 – Feader de la maquette, programmé, engagé et payé par mesure**

Mesures	FEADER Maquette V13	FEADER Programmé	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
M1	7 706 719	5 526 486	4 354 446	57%	2 945 459	38%
M2	1 824 700	1 167 379	968 753	53%	551 033	30%
M3	127 253	47 545	46 675	37%	13 839	11%
M4	50 850 658	37 833 037	35 595 743	70%	19 797 763	39%
M6	6 002 000	4 242 556	3 206 834	53%	2 419 532	40%
M7	34 136 351	34 974 833	31 952 796	94%	20 668 027	61%
M8	4 415 000	3 771 697	3 581 864	81%	3 461 258	78%
M10	1 723 114	1 654 605	1 654 605	96%	882 574	51%
M11	2 548 981	1 262 913	1 262 913	50%	927 660	36%
M13	5 565 703	4 330 330	4 330 330	78%	4 330 330	78%
M16	6 924 555	5 224 696	4 927 551	71%	2 708 040	39%
M19	10 670 000	8 702 788	6 435 938	60%	4 452 451	42%
M20	5 249 709	4 399 597	3 063 385	58%	3 063 385	58%
M21	2 000 000	912 050	912 050	46%	904 400	45%
<b>Total général</b>	<b>139 744 742</b>	<b>114 050 511</b>	<b>102 293 881</b>	<b>73%</b>	<b>67 125 750</b>	<b>48%</b>
<b>1-4-6-7</b>	<b>98 695 728</b>	<b>82 576 911</b>	<b>75 109 819</b>	<b>76%</b>	<b>45 830 781</b>	<b>46%</b>
<b>Autres</b>	<b>41 049 014</b>	<b>31 473 600</b>	<b>27 184 063</b>	<b>66%</b>	<b>21 294 969</b>	<b>52%</b>

Source : PAE – V13 Tableau de suivi FEADER au 2 mai 2022

**Figure 1 - Contribution des mesures aux domaines prioritaires du PDRG**


Source : Dépenses publiques de la maquette PDRG-V13

L'évaluation porte sur les mesures 1, 4, 6 et 7, qui constituent 73% du budget global.

Ces mesures impactent les domaines prioritaires 2, 3, 4, 5 et 6. Les seuls P2 et P6 représentent 86% du budget global.

L'évaluation porte donc sur les contributions des mesures 1, 4, 6 et 7 sur les domaines prioritaires : P1 (DP1A, DP1C) ; P2 (DP2A, DP2B, DP2C+) ; P3 (DP3A) ; P4 (P4A, P4B), P5 (P5C) ; P6 (DP6B).

Mesures évaluées	Types d'opérations	Domaines prioritaires impactés
Mesure 1	TO111 TO121 TO122	DP1) favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base
Mesure 4 Mesure 6	TO411 TO631	DP2A) améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole
Mesure 4 Mesure 6	TO431 TO611	DP2B) faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations
Mesure 4	TO433 TO712	DP2C+) améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts
Mesure 4	TO421	DP3A) améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
Mesure 4	TO441	DP4A) restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques DP4B) améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides DP4C) prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols
Mesure 6	TO641	DP5C) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
Mesure 7	TO711 TO721 TO722 TO723 TO724 TO725 TO726	DP6B) promouvoir le développement local dans les zones rurales

Le secteur agricole et alimentaire ainsi que le secteur forestier ont été fortement impactés par une succession de crises durant la programmation : la crise sociale de 2017, la crise COVID depuis 2020, les intempéries depuis 2021 et la crise des prix des matières premières et des difficultés d'importations de matériel, aggravée.

En dépit du ralentissement des projets d'investissements de la part des différents publics cibles du PDRG, producteurs, organisations professionnelles, entreprises de transformation alimentaire ou collectivités locales, le taux de réalisation en termes de FEADER effectivement payé au 2 mai 2022 est de 48% pour l'ensemble des mesures, de 46% pour les mesures évaluées (M1,4,6 et 7) et en termes de FEADER engagé, de 73% pour l'ensemble des mesures, de 76% pour les mesures évaluées.

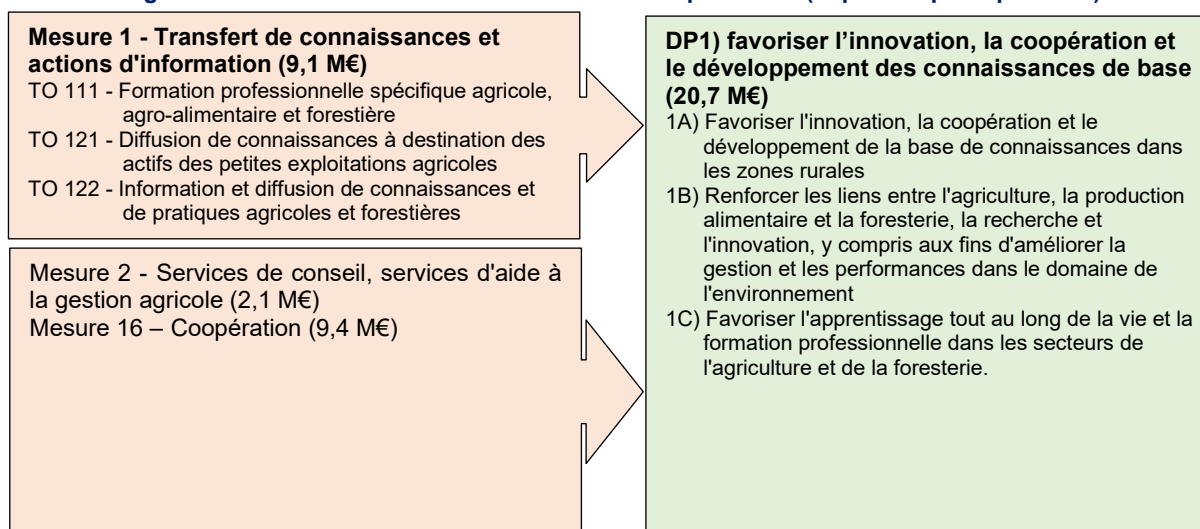
L'écart entre le FEADER payé et le FEADER engagé s'explique par le délai de réalisation des actions financées, délai qui peut être particulièrement long dans le cas d'investissement (Mesure 4 et Mesure 7), ou d'installation de jeunes agriculteurs (Mesure 6).

La programmation n'est pas terminée, aussi le PDRG 2014-2020 devrait se rapprocher de la cible.

### 3. Analyse des résultats des TO évalués par domaine prioritaire

#### DP1) favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base

Figure 2 – Contribution des mesures au domaine prioritaire (dépenses publiques V13)



Réalisation FEADER en regard de la maquette de la mesure 1

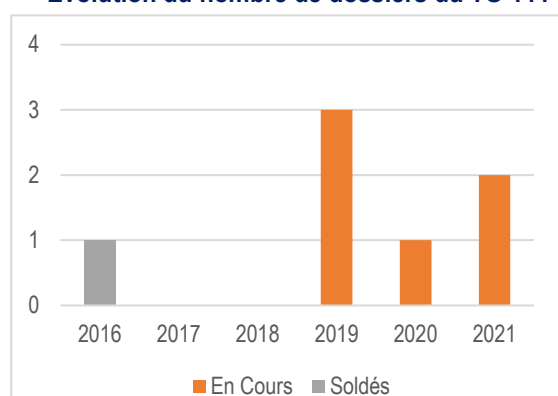
(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
<b>M1</b>	<b>7,70</b>	<b>5,51</b>	<b>71%</b>	<b>4,35</b>	<b>57%</b>	<b>2,95</b>	<b>38%</b>
<b>Atteinte de la cible</b>				<b>2 mai 2022</b>	<b>Cible</b>		
Nombre total de participants formés				1030	1098	93,8%	

Le taux d'atteinte de la cible de la mesure 1 est de 38% au niveau des paiements et de 71% au niveau du FEADER programmé. Les objectifs de dépenses ont été largement majorés entre la maquette initiale et la maquette actuelle, passant de 5,53 M€ à 7,70 M€. Sans cette augmentation d'objectif le taux de programmation serait presque de 100%.

#### TO 111 - Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et forestière

L'aide est destinée à financer des actions de formation professionnelle spécifiques aux domaines agricoles, agroalimentaires et forestiers, à visée certifiante ou non, à destination des actifs investis dans un projet de création ou de développement d'une entreprise.

Evolution du nombre de dossiers du TO 111



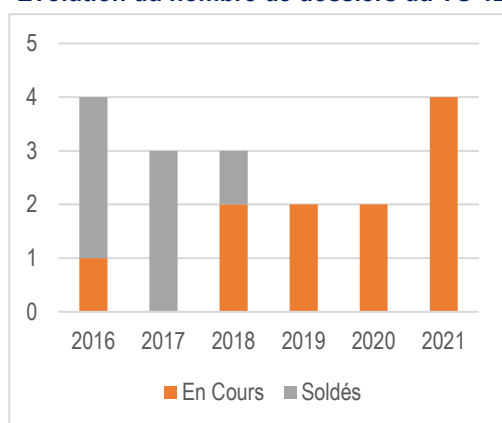
Les actions de formation sont principalement réalisées par le CFPPA (EPLEFPA de Guyane) (43% du budget du TO), les autres actions étant réalisées par les organisations professionnelles agricoles : horticulture, maraîchage sous serres et élevage de gibiers.

Ainsi les principaux bénéficiaires ont été les petits agriculteurs d'un côté dans le cadre de leur professionnalisation et de l'autre, minoritairement, les producteurs de fruits et légumes en modernisation ou en diversification.

## TO 121 - Diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles

L'aide vise à favoriser l'amélioration et l'acquisition de connaissances nécessaires à la montée en compétences des personnes exerçant une agriculture de subsistance et intégrées dans une démarche volontaire de professionnalisation afin de leur permettre d'améliorer leur rendement et de s'inscrire dans les circuits de l'économie formelle.

**Evolution du nombre de dossiers du TO 121**



Le dispositif a pu démarrer assez rapidement, mais ralentie dans sa réalisation par la pandémie, ce qui a conduit à prolonger les conventions.

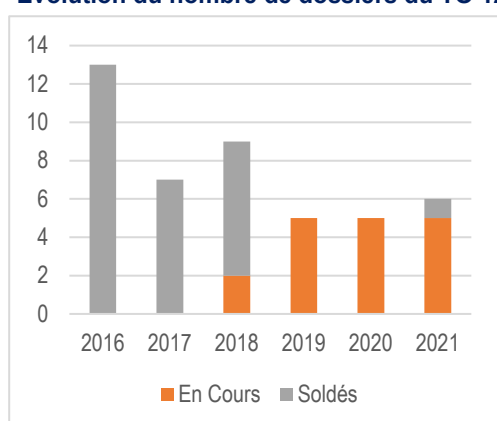
Les quatre organismes de formation agricole de Guyane (le CFPPA et les MFR) se sont investis dans le programme en menant des actions durant toute la programmation. Ils mobilisent 75% du budget. Quatre organisations de producteurs ont mis en œuvre également des actions dès le début de la programmation jusqu'à maintenant, en mobilisant 25% du budget. Le résultat à attendre de ces actions de formation qui accompagnent les petits agriculteurs dans leur démarche de professionnalisation, ne peut être l'obtention de la DPA, car peu l'ont obtenu, mais plutôt le fait d'engager précisément une démarche de professionnalisation et d'être accompagné pour ce faire.

L'évaluation du TO121 montre qu'il a été mis en œuvre avec un certain succès quant à l'atteinte de la cible mais que des points d'amélioration permettraient de gagner en efficacité quant à l'aboutissement des parcours de professionnalisation des petits agriculteurs : suivre les parcours des bénéficiaires, améliorer le maillage territorial de l'offre de formation, trouver des solutions plus souples pour aider à l'investissement plus adaptées aux petits agriculteurs.

## TO 122 - Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles et forestières

L'aide vise à améliorer les performances techniques, environnementales et économiques des entreprises des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier. Les actions financées contribuent directement à l'élévation du niveau de compétences et de connaissances et à la réactualisation des savoir-faire des acteurs des filières agricole et agro-alimentaire.

**Evolution du nombre de dossiers du TO 122**



Le TO122 a rencontré un succès certain, comme le TO121 avec le même ralentissement dû à la pandémie, mais avec un renforcement de la programmation dû au transfert de la mesure 2 (conseil) sur le TO122 qui a été adapté en conséquence en permettant de la formation-accompagnement individualisée.

La grande majorité des dossiers est portée par les organisations professionnelles agricoles, dont la chambre d'agriculture, soit 18 OPA mobilisant 69% du budget du TO. Les organismes de formation agricole (CFPPA et MFR) ont mobilisé 31% du budget pour des actions à destination des petits agriculteurs. Ainsi pour les petits agriculteurs, les organismes de formation ont mobilisé sur la mesure 1 (TO111, 121 et 122) un total de 3,87 M€.

## **Conclusions en ce qui concerne le développement des connaissances**

### **Les points positifs :**

- Une mobilisation du dispositif de formation agricole et des organisations professionnelles agricoles pour mettre en œuvre des actions dans le domaine de la formation-information (111) que de la formation-accompagnement (121 et 122) sur l'ensemble du territoire
- Gros besoin d'accompagnement des petits agriculteurs dans leur parcours de professionnalisation ou des jeunes agriculteurs dans leur parcours d'installation : offre importante de formation-accompagnement sur l'ensemble du territoire

### **Les points d'amélioration :**

- Fragilité et dépendance de l'organisation professionnelle d'un financement exceptionnel d'Etat / précarité des postes de technicien / fort turnover
- Manque de références techniques et d'innovation (expérimentation-démonstration) dû à l'absence d'institut technique pour accompagner l'innovation et l'investissement
- Déficit d'accompagnement technique des jeunes agriculteurs (TO 611) ou des agriculteurs qui investissent (TO 411) dans la mise en œuvre de leur projet, sauf exception quand l'organisation de producteur à laquelle ils adhèrent a pu recruter un technicien.
- Maillage du territoire qui semble imparfait pour répondre aux différents niveaux de besoin de formation-accompagnement (administratif, technique, ingénierie projet), besoins individuels et besoins collectifs, dans les différentes activités de filière animale et de la filière végétale, à destination de la petite agriculture et de l'agriculture plus organisée et professionnelle.

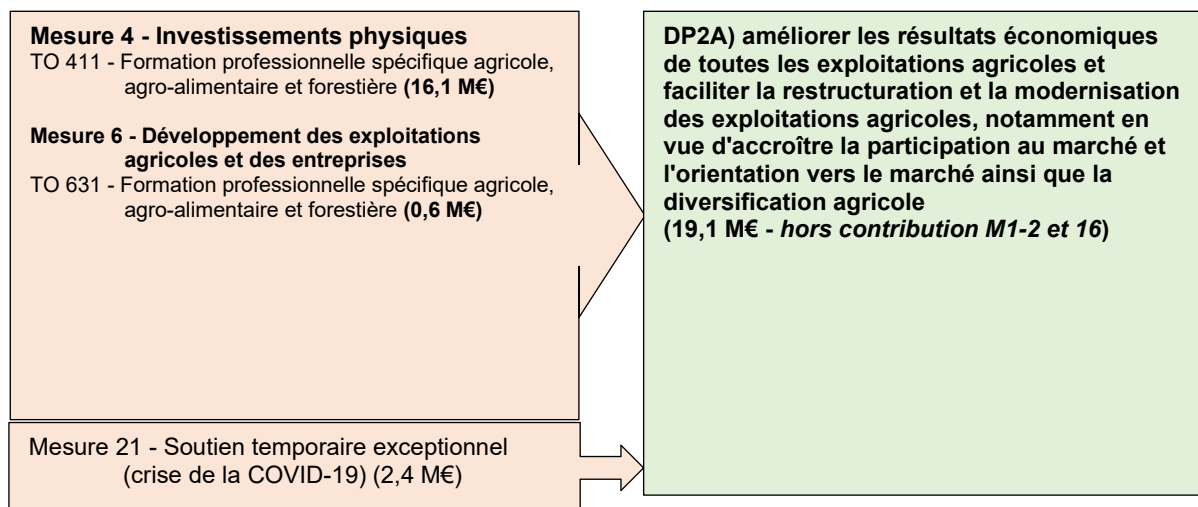
### **Pistes d'amélioration :**

- Dans l'organisation d'une offre de formation-accompagnement technique articulant le triptyque de recherche-développement-formation, aux différents niveaux de besoin : installation des exploitations / professionnalisation des petites exploitations / modernisation des exploitations
- Dans la possibilité d'organiser et animer la mutualisation et la capitalisation les expériences pour améliorer les pratiques de chacun
- Dans la recherche d'un maillage efficace des opérateurs (formateurs-animateurs-conseillers techniques) dans les différents territoires et différentes filières agricoles
- Dans le suivi et accompagnement des bénéficiaires (jeunes, petits agriculteurs, administrateurs d'OP, agriculteurs installés en perfectionnement) dans leur parcours de formation-professionnalisation pouvant mobiliser plusieurs opérations sur plusieurs années.



**DP2A) améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole**

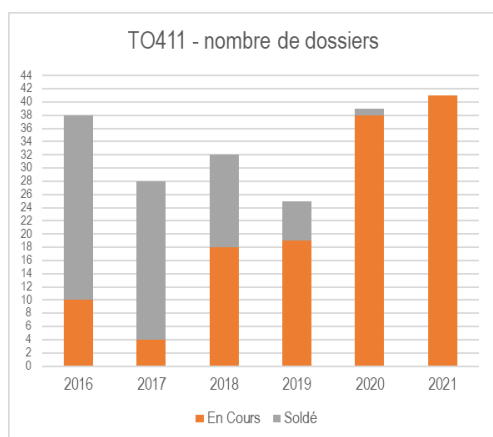
Figure 3 – Contribution des mesures au domaine prioritaire (dépenses publiques V13)



**TO 411 – Modernisation des exploitations agricoles**

L'aide vise à soutenir les investissements physiques pour améliorer la viabilité des exploitations agricoles et leur compétitivité, afin d'assurer la mise sur le marché de produits à un prix et à un niveau de qualité acceptables pour le consommateur, de développer et d'améliorer la performance des secteurs agricoles de favoriser la diversification des activités de l'exploitation, dans un souci de respect de l'environnement et de généralisation de nouvelles pratiques culturales

**Evolution du nombre de dossiers du TO411**



L'impact des investissements est donné, dans l'enquête menée, comme liée à :

- 81% à l'amélioration des conditions de travail (mécanisation, équipements facilitant le travail...),
- 55% lié la diversification, à 53% à l'amélioration du revenu
- 44% à l'environnement (principalement la réduction des intrants chimiques).

Très peu d'embauche découlent des investissements, et très peu d'investissements dédiés à l'agriculture biologique.

Soulignons qu'en dépit des difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des projets financés, 76% des bénéficiaires répondants ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits du dispositif.

Tableau 2– taux de réalisation du FEADER en regard de la maquette du TO 411

Mesures (en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO411	10,39	10,65	103%	9,78	94%	5,79	56%

Atteinte de la cible	2 mai 2022	Cible	
Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements	192	360	53%

dans la restructuration ou la modernisation			
---	--	--	--

Le TO 411 bien qu'ayant atteint ses objectifs en termes budgétaires, n'a pu bénéficier qu'à 192 exploitations soit 53% de la cible. En regard des quelques 6 000 exploitations agricoles de Guyane, cela fait très peu. Cependant, toutes les exploitations guyanaises ne sont pas éligibles, très sûrement en deçà des 831 agriculteurs ayant fait une déclaration de surface en 2021. Cela indiquerait que sur la seule cible des exploitations professionnelles (en première estimation correspondant à celles qui ont fait une déclaration de surfaces en 2021), le taux de couverture de la TO 411 serait près de 25%, ce qui est loin d'être dérisoire.

Aussi le TO 411 qui visait à aider à la modernisation des exploitations agricoles orientées vers le marché et le soutien au développement et à la diversification répond bien à ses besoins, mais l'impact sur l'agriculture guyanaise dans son ensemble aurait été plus important si les 85% des petits agriculteurs non éligibles avaient pu être touchés ou du moins la partie d'entre eux, précisément en voie de professionnalisation.

La complémentarité est forte avec le TO 611 puisque tous les dossiers DJA ont bénéficié d'un dossier TO 411, mais aussi avec TO 631, 8 dossiers d'investissements sur les 13 DPA.

Un couplage des appels à projet avec la mesure 1 montre une dynamique vertueuse.

Des aides à l'investissement agricole ont été accordées dans certains GAL. Il serait utile de mieux définir les lignes de partage entre les deux dispositifs.

### **Conclusion en ce qui concerne la modernisation de l'agriculture :**

#### **Les points positifs :**

- Un taux de satisfaction globale très satisfaisant tant dans l'enquête en ligne que lors des visites d'exploitations (76%)
- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Des délais de traitement en amélioration sur la période
- De bons indicateurs financiers

#### **Les points d'amélioration :**

- Des délais administratifs qui restent longs
- Des paiements à accélérer
- Des exploitations difficiles à atteindre parmi les 6135 exploitations sur le territoire (831 déposent une déclaration de surface)
- Une répartition territoriale des bénéficiaires sur les grandes zones agricoles guyanaises mais qui oublie les zones moins dynamiques
- Un manque d'ingénierie financière permettant d'amorcer les projets (autofinancement)
- La présence d'un dispositif parallèle de la défiscalisation

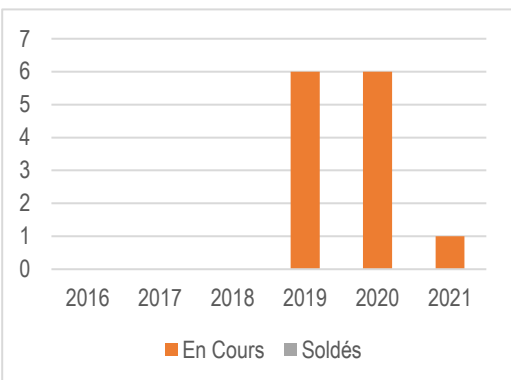
#### **Pistes d'amélioration :**

- Dans l'accompagnement des démarches collectives
- Dans l'accompagnement administratif et technique des bénéficiaires, pour le montage des dossiers puis dans la mise en œuvre des projets
- Dans l'innovation des pratiques agricoles, par une mobilisation du triptyque Formation-Recherche-Développement au niveau des filières
- Dans le développement l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures « investissements » pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées
- Dans l'ingénierie financière pour préfinancer les travaux
- Dans les ajustements techniques à opérer (taux, plafonds, accès des femmes aux aides, etc.)

## TO 631 - Aide au démarrage des petites exploitations agricoles (DPA)

L'aide vise à assurer un développement des petites exploitations agricoles situées notamment en zone isolée où la commercialisation est limitée et où la vocation actuelle de l'agriculture est l'autosubsistance et les échanges de proximité.

### Evolution du nombre de dossiers du TO 631



Au vu de l'importance de la petite agriculture (plus de 5 500 agriculteurs), le besoin de professionnalisation est fort, mais le parcours n'est pas sans obstacles. Indéniablement la DPA est un atout pour passer un cap. La pertinence est certaine mais les résultats ne sont pas au rendez-vous.

La DPA apparaît avoir eu un effet levier dans le parcours de professionnalisation en permettant au bénéficiaire d'investir, notamment grâce au TO411. La formation-accompagnement dont le petit agriculteur a pu bénéficier dans son parcours en participant à des actions relevant du TO111 ou TO121, devrait pouvoir se poursuivre avec des actions de formation plus techniques relevant du TO122. Notons que des actions Leader ont pu également bénéficier aux petits agriculteurs bénéficiaires d'une DPA.

Tableau 3 – Taux de réalisation du TO 631 en regard de la maquette

Mesures (en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO631	0,52	0,14	27%	0,14	27%	0,10	19%

Atteinte de la cible	2 mai 2022	Cible	
Nombre d'exploitations bénéficiaires de la DPA	13	60	22%

## Conclusion en ce qui concerne l'aide à la petite agriculture

### Les points positifs :

- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Une bonne articulation avec la mesure investissement (411) pour 8 dossiers sur 13
- Une forte mobilisation des organismes de formation agricole et des organisations professionnelles agricoles sur la thématique de la professionnalisation de la petite agriculture

### Les facteurs d'amélioration :

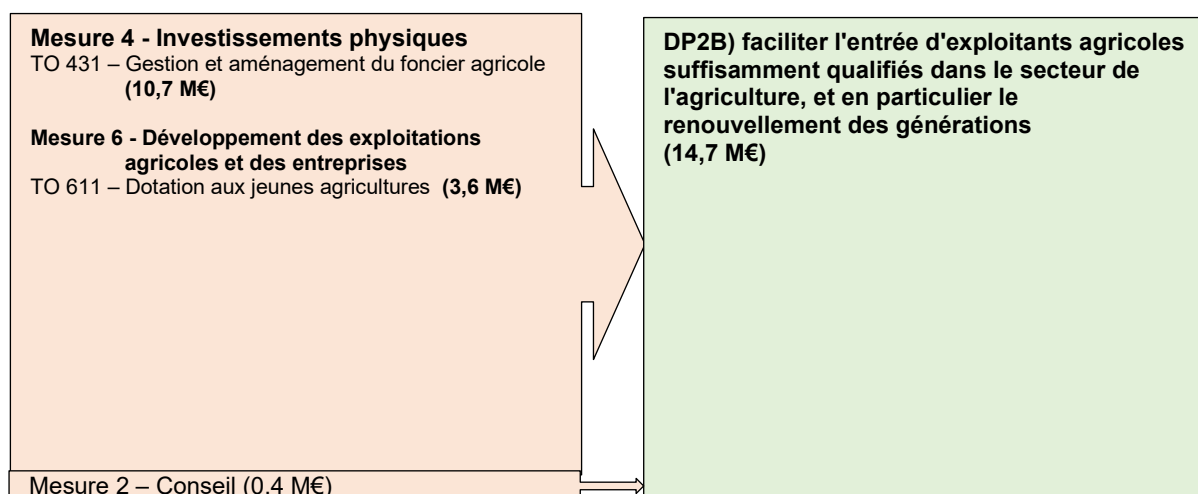
- Une mesure qui a mis du temps à démarrer
- Une mesure qui nécessite un accompagnement territorial fort – quel acteur le plus approprié
- Un couplage à la mesure formation-accompagnement indispensable, à développer et surtout à rendre plus efficace quant à l'aboutissement des parcours de professionnalisation avec obtention d'une DPA
- La cible de 60 opérations encore loin d'être atteinte
- Une cible financière encore loin d'être atteinte
- Des délais administratifs qui restent longs
- Une répartition territoriale des bénéficiaires sur les grandes zones agricoles guyanaises mais qui oublie les zones moins dynamiques

### Pistes d'amélioration :

- Dans le suivi et l'accompagnement des petits agriculteurs dans leur parcours de professionnalisation (formalisation), en prenant en compte que le parcours peut être long, très divers et avec de multiples freins et difficultés à résoudre
- Dans l'accompagnement administratif et technique des bénéficiaires tout au long du plan d'entreprise (appels à projet dédiés?)
- Dans une possible mutualisation des équipements pour les petits agriculteurs
- Dans le développement de l'information, la communication et l'accompagnement pour faire émerger des dossiers dans des zones «oubliées» du dispositif et en particulier dans les zones isolées
- Dans l'augmentation du montant de la dotation pour un réel effet levier
- Dans la simplification administrative du dispositif, notamment vis-à-vis de la régularisation sociale et fiscale

### DP2B) faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

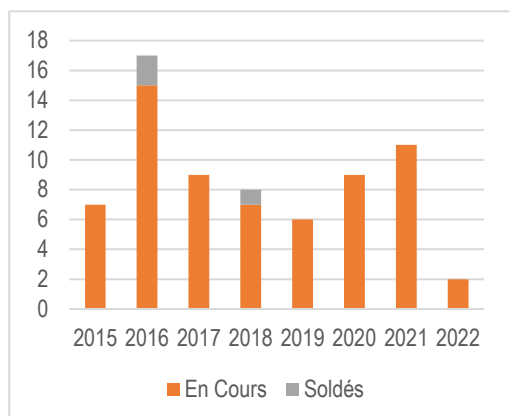
Figure 4 – Contribution des mesures au domaine prioritaire (dépenses publiques V13)



### TO 611 - Dotation Jeunes agriculteurs (DJA)

L'aide vise à accompagner la création et la transmission d'exploitations dans un cadre familial et hors cadre familial.

#### Evolution du nombre de dossiers du TO611



L'enquête quantitative et qualitative a permis d'examiner la totalité des 66 dossiers programmés.

- Le modèle dominant est l'installation à titre principal qui représente 83% du nombre des installations.
- Les PDE comportent à 95% des productions végétales et à 29% des productions d'élevage, ce qui correspond à la nécessité de dégager du revenu assez rapidement avec du maraîchage avant de développer d'autres productions.
- L'installation se fait de manière très majoritaire hors cadre familial à 77%.
- 65 % des dossiers affichent une modulation relative à la mise en place d'un projet agroécologiques.
- L'adhésion à une démarche collective est affichée dans 26% des dossiers et l'adhésion à une démarche qualité dans 5% des dossiers.

• **Tableau 4 – Réalisation de la mesure 6 en regard de la maquette**

Mesures (en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO611	3,26	2,65	81%	2,51	77%	1,77	54%

Le TO 611 est destiné à couvrir deux types de besoins principaux : la création de SAU et le soutien et accompagnement de l'installation des agriculteurs, principalement de jeunes agriculteurs.

Ces besoins apparaissent comme bien couverts par le dispositif, bien qu'il soit difficile de connaître le nombre d'hectares créés dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs. L'évaluation du TO 431 indique qu'il y a bien une complémentarité avec le TO 611, en particulier du fait de financer les travaux d'aménagement des parcelles des Jeunes Agriculteurs.

La bonne mise en œuvre du TO 411 est une condition sine qua non de la réussite de l'installation. La DJA est en effet largement utilisée pour préfinancer le dossier d'investissement, même si ce n'est pas son objet premier.

Les retards éventuels dans le traitement du dossier investissement relevant du TO 411 entraînent très souvent des difficultés de préfinancement dans une situation où le préfinancement bancaire s'avère très difficile pour les nouveaux installés.

Une fois la DJA obtenue, les jeunes agriculteurs se retrouvent seuls face à de nombreuses difficultés et hormis ceux qui s'installent dans un cadre familial, les nouveaux producteurs ressentent un fort besoin d'accompagnement technique. Une synergie est à rechercher auprès des OPA en particulier pour participer à des actions de formation de perfectionnement voire à des actions d'expérimentation ou de démonstration. Ce rapprochement avec la production organisée pourrait également leur profiter dans la commercialisation de leur production.

### Conclusion en ce qui concerne la création des exploitations

#### Les points positifs :

- Un taux de satisfaction globale très satisfaisant tant dans l'enquête en ligne que lors des visites d'exploitations (61%)
- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Des délais de traitement en amélioration sur la période
- Une cible financière bien orientée
- Un dispositif qui contribue de manière efficace à l'entrée d'exploitants suffisamment qualifiés, au renouvellement des générations et à l'augmentation de la SAU sur le territoire guyanais

#### Les points d'amélioration :

- La cible de 100 opérations reste encore à atteindre
- Des délais administratifs qui restent longs
- Une répartition territoriale des bénéficiaires sur les grandes zones agricoles guyanaises mais qui oublie les zones moins dynamiques

#### Pistes d'amélioration :

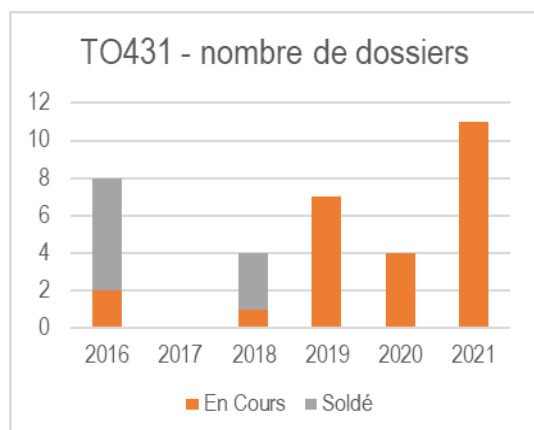
- Dans l'accompagnement administratif et technique des bénéficiaires tout au long du processus d'installation, et pas seulement avant l'installation
- Dans la gestion des parcours d'installation en offrant des opportunités de démarrer par exemple dans le cadre d'espaces test
- Dans l'utilisation de l'alternance (contrat pro expérimental) pour offrir à quelques jeunes avec un projet d'installation d'avoir un travail rémunéré tout en se formant avec les professionnels.
- Dans le processus d'accès au foncier
- Dans l'application d'un plafond d'investissement différencié en fonction des filières
- Dans le développement de l'information, la communication et l'accompagnement pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » du dispositif et en particulier dans les zones isolées

## TO 431 - Gestion et aménagement du foncier agricole

L'aide vise à

- Améliorer les connaissances et les méthodes d'identification des zones potentielles agricoles afin de pouvoir optimiser l'offre de foncier agricole. La structuration de cette offre doit répondre aux objectifs de développement d'une agriculture durable et, si possible en cohérence avec les politiques de valorisation de la biomasse tels que précisés dans le Plan Régional d'Agriculture Durable.
- Assurer l'ensemble des aménagements collectifs garantissant une offre de foncier agricole aménagée, accessible et adaptée aux projets agricoles limitant l'impact sur les milieux naturels et la consommation d'espace. Les actions peuvent couvrir la création de parcelles et la création et le renforcement de voiries et réseaux.

### Evolution du nombre de dossiers du TO431



Les bénéficiaires sont les collectivités en charge de l'aménagement foncier agricole, à savoir l'EPFAG, la CTG et 3 communes. Le TO 431 a permis de financer des opérations de bornage (CTG), de mise en valeur des terres (Jeunes Agriculteurs) (CTG), d'aménagement des périmètres (EPFAG) et de création des dessertes (EPFAG) puis d'entretien des voiries (Communes).

Outre la lenteur et la complexité du processus d'aménagement puis d'attribution des parcelles aux agriculteurs et enfin rétrocession aux communes de la propriété foncière des périmètres y compris les VRD, l'épisode pluvieux que subit la Guyane depuis 2021 a ralenti encore le processus. Ces délais rallongés dans la mise à disposition des terres agricoles impactent fortement la mise en œuvre des projets d'installation des jeunes agriculteurs.

Tableau 5 – Taux de réalisation du TO 431 en regard de la maquette

Atteinte de la cible	2 mai 2022	Cible	
Total des dépenses publiques (en €)	15,03 M€	18,47 M€	81%

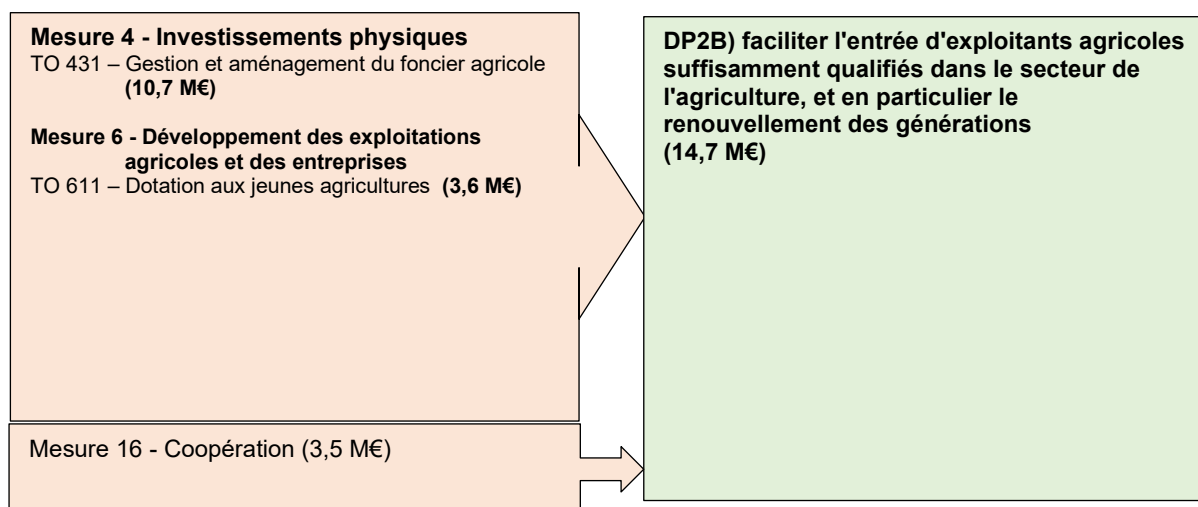
Le TO 431 répond bien au besoin de création de SAU. La CTG a pu ainsi border 4 106 ha pendant la programmation et l'EPFAG aménager 1 000 ha par an. L'accès à de nouvelles terres est bien entendu favorable à l'installation. Le TO 431 a d'ailleurs financé 10 jeunes agriculteurs pour mettre en valeur leur terrain (défrichage).

A cet égard, le TO413 contribue de façon effective à l'installation des jeunes agriculteurs. En dehors de cette contribution, il est difficile de mesurer la pertinence et la cohérence de l'ouverture de nouveaux espaces agricoles, ni même de savoir si l'offre de foncier agricole aménagée, accessible et adaptée aux projets agricoles limitant l'impact sur les milieux naturels et la consommation d'espace.

La question reste entière et renvoie sur la problématique complexe et politiquement sensible de la gestion du foncier agricole.

**DP2C+) améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts : pas d'indicateurs physiques**

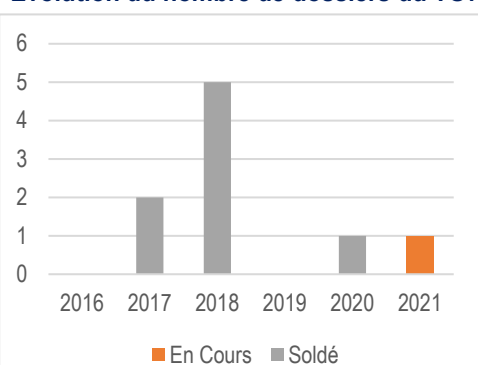
Figure 5 – Contribution des mesures au domaine prioritaire (dépenses publiques V13)



**TO 712 - Plans de gestion forestière durable**

Ce type d'opération concerne l'élaboration des plans de gestion forestière tels que prévus dans la charte d'exploitation forestière à faible impact mise en œuvre par la filière forêt-bois en Guyane.

**Evolution du nombre de dossiers du TO712**



Le seul opérateur bénéficiaire est l'ONF. L'essentiel de la forêt appartient à l'Etat, et c'est l'ONF, établissement public national, qui a la charge de gérer son exploitation, d'établir un plan de gestion et d'organiser l'exploitation forestière en concédant des concessions aux sociétés d'exploitation

Deux nouveautés ont régi la programmation 2014-2020 : l'établissement du Programme Régional Forêt Bois en 2018, à partir duquel l'ONF établit un PRMV Plan Régional de Mise en Valeur de la forêt financé par le TO 712, et la mise en place du système d'information LIDAR.

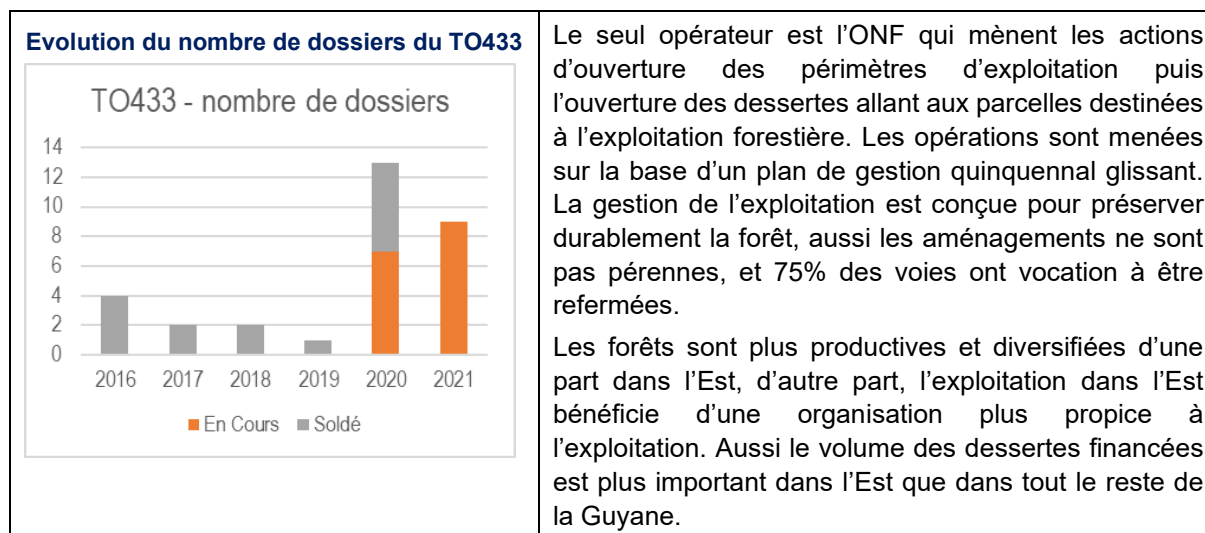
Tableau 6 – Taux de réalisation FEADER en regard de la maquette du TO 712

(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO 712	5,37	4,66	87%	4,52	84%	2,72	51%

La planification établie dans le cadre du TO détermine les dessertes forestières à faire pour permettre aux sociétés d'exploitation forestière concessionnaires à procéder à l'extraction de la ressource pour l'amener aux scieries.

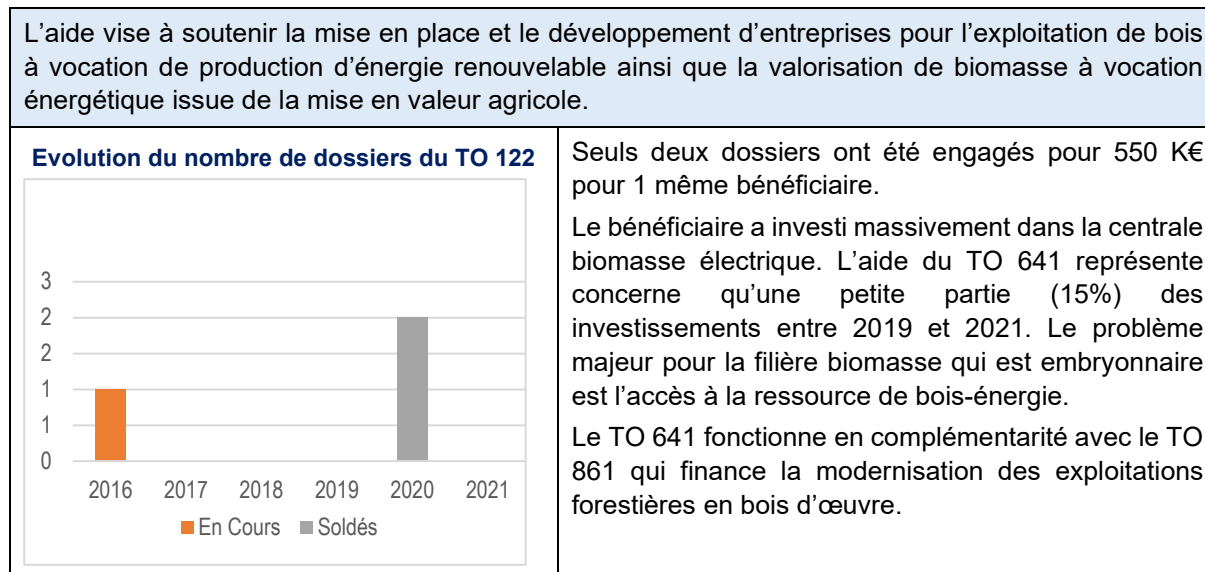
**TO 433 - Desserte forestière**

L'aide vise à soutenir la création d'infrastructures programmées dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle et durable des forêts et/ou dans le but d'améliorer la compétitivité de la filière bois. La desserte forestière est assurée par des pistes principales, répondant aux objectifs de connaissance de la ressource (en permettant son accès), de contrôle de cette ressource et de son utilisation (atténuation des risques d'exploitation illégale), et des pistes secondaires et de fin de réseau permettant l'accès aux parcelles d'exploitation forestière raisonnée.



Le TO 433 finançant les dessertes forestières est la clé pour l'exploitation forestière en Guyane. Le besoin de financement est donc dépendant de la capacité d'exploitation de la forêt. Il est prévu une augmentation des volumes à extraire qui devraient passer de 70 000 m<sup>3</sup> à 210 000 m<sup>3</sup> selon le Programme régional. Ce volume n'est pas encore atteint, compte tenu d'une part de la pluviométrie des deux dernières années, et d'autre part de la capacité des sociétés d'exploitation à extraire et des scieries à gérer un tel volume. Si la production de bois-énergie comme sous-produit de l'exploitation forestière se développe, cela pourrait impacter le besoin de financement car les dessertes devront être formatées de façon à supporter les flux supplémentaires, ce qui génèrera des surcoûts.

### TO 641 - Aides aux entreprises d'exploitation de bois-énergie et de biomasse



### Conclusion en ce qui concerne la gestion durable de la forêt et sa valorisation

#### Les points positifs :

- Réalisation du plan de gestion durable de la forêt
- Réalisation de dessertes pour permettre l'exploitation
- Développement de la production électrique avec du bois-énergie – contribution du PDRG pour aider la filière à répondre à la demande

#### Les points d'amélioration :

- La contribution du PDRG au développement de l'exploitation forestière n'a pas été à la hauteur de ce qui était prévu, principalement du fait du manque d'investissement au niveau des sociétés



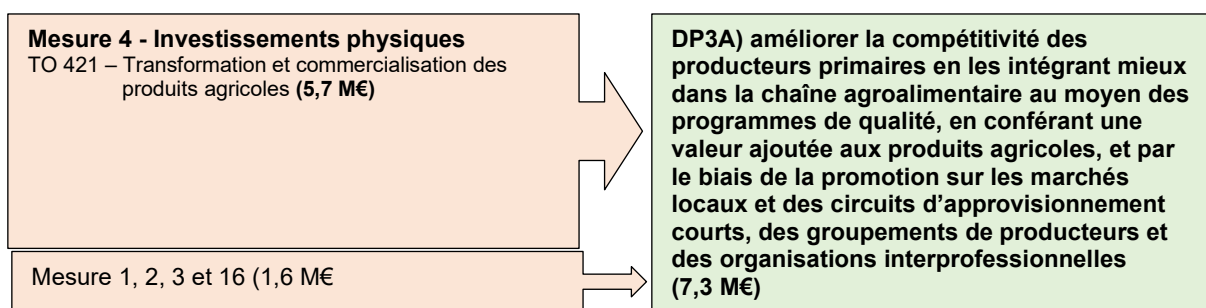
- d'exploitation forestière
- Fragilité de l'exploitation
- L'enjeu du développement de l'exploitation forestière doit être mis en relation avec le développement de l'aval et d'une meilleure valorisation du bois d'œuvre, ainsi que d'une plus grande capacité à résister aux aléas climatiques
- Question sur la potentialité de la forêt à fournir la biomasse qui serait nécessaire pour produire plus d'électricité, en prenant en considération la question du coût de l'enlèvement et d'acheminement de cette ressource

#### Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement du développement d'une filière d'exploitation forestière
- Dans le repérage des petits agriculteurs avant de pouvoir les accompagner
- Dans l'accompagnement de développement de la filière aval
- Dans la capacité de la filière à constituer des réserves stratégiques de bois d'œuvre pour « gommer » les périodes sans exploitation
- Dans l'exploitation et valorisation (biomasse) de la défriche agricole notamment dans le cadre de l'installation
- Dans le développement d'une filière de production de bois énergie : ex. valorisation des différentes sources potentielles de biomasse, sylviculture dans les espaces ouverts pas utilisés par l'agriculture...

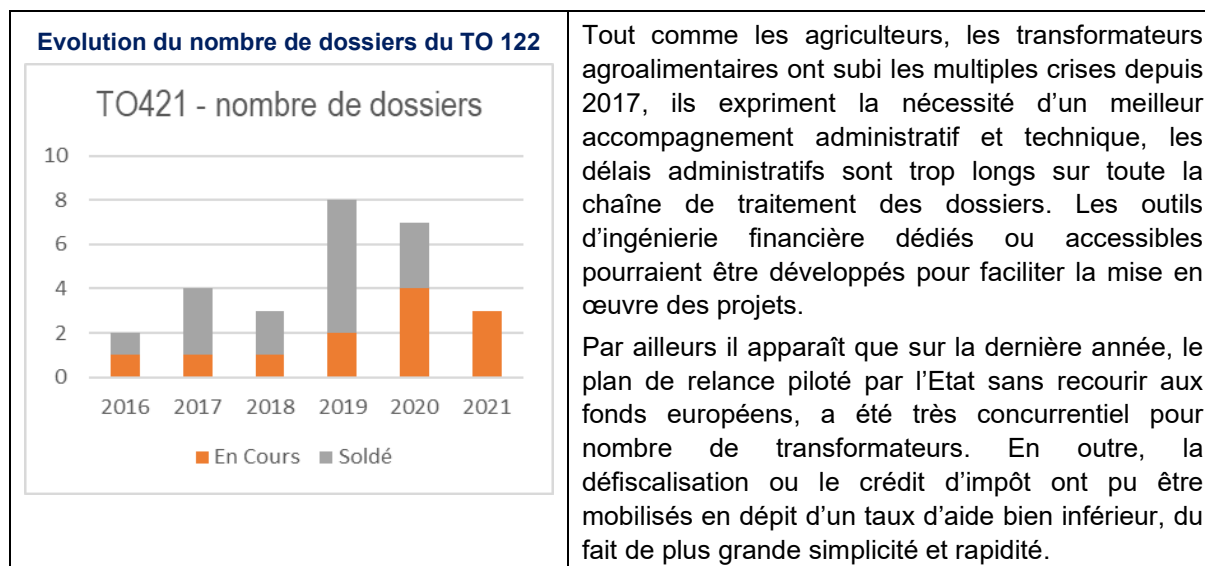
**DP3A) améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles**

Figure 6 – Contribution des mesures au domaine prioritaire (dépenses publiques V13)



#### TO 421 - Transformation et commercialisation des produits agricoles

L'aide vise à développer le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles afin de créer de la valeur ajoutée et des emplois locaux, de remplacer une partie des produits importés, et de créer de nouveaux débouchés répondant à la demande des consommateurs (guyanais, métropolitains et internationaux).



**Tableau 7 – Réalisation du FEADER en regard de la maquette du TO 421**

Mesures (en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO421	7,47	2,71	36%	2,67	36%	2,03	27%

Atteinte de la cible	2 mai 2022	Cible	
Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à investissement	27	30	90%

Le besoin lié au soutien et à l'accompagnement au développement de la transformation des produits agricoles locaux apparaît comme bien couvert par le dispositif. En revanche la structuration et le développement des filières agricole afin de répondre aux attentes des marchés locaux a été plutôt faible, alors que le potentiel de développement est très fort. Les projets de la part des opérateurs privés ou des OPA, ont manqué, le TO 421 étant plutôt bien adapté mais sa mobilisation avec des délais de mise en œuvre trop longs étant sans doute peu favorable. L'accompagnement technique et administratif a pu également manquer.

Certains projets de transformation, individuels ou collectifs, ont été financés dans le cadre de Leader. Une ligne de partage mérite d'être clarifiée pour faciliter l'émergence et l'accompagnement des projets dans les circuits des aides et les financements. Cela indique néanmoins la nécessité de faciliter l'accès du TO 421 pour les porteurs de petits projets qui trouvent actuellement le financement Leader plus accessible. Le déficit de projet émanant d'opérateurs privés déjà installés, est à chercher également dans la concurrence avec les autres dispositifs d'aide à l'investissement que sont la défiscalisation ou le crédit d'impôt, beaucoup moins avantageux en termes financiers mais beaucoup plus simples et rapides à mobiliser.

## Conclusion en ce qui concerne la modernisation de la filière alimentaire

### Les points positifs :

- Un taux de satisfaction globale très satisfaisant tant dans l'enquête en ligne que lors des visites d'exploitations
- Une dynamique de programmation et de paiement en progression sur la période
- Des délais de traitement en amélioration sur la période
- La cible de 30 opérations en voie d'être atteinte
- Un marché très porteur

### Les points d'amélioration :

- Des délais administratifs qui restent longs

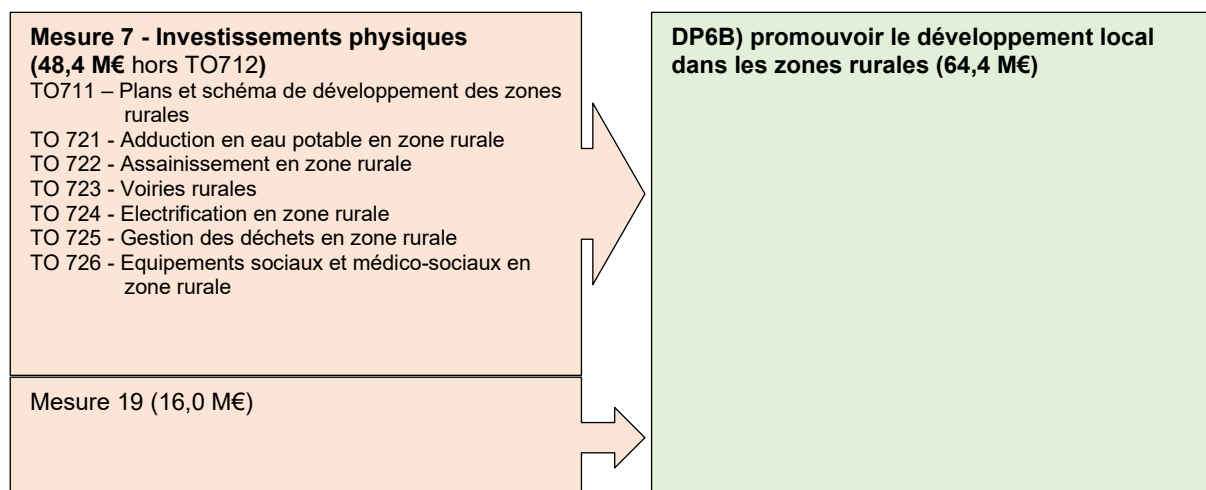
- Un manque d'ingénierie financière permettant d'amorcer les projets (autofinancement)
- Une complémentarité avec le plan de relance (Etat) qui impacte le taux de réalisation du TO (FEADER) en fin de programmation
- Une complémentarité avec LEADER à clarifier

### Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement des filières pour le développement de la transformation : formation des opérateurs, accompagnement technique dans la mise en place des process
- Dans la clarification des lignes de partage, notamment LEADER
- Dans le développement l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures « investissements » pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées
- Dans l'ingénierie financière pour préfinancer les travaux
- Dans les ajustements techniques à opérer (taux, plafonds, accès des femmes aux aides, etc.)

## DP6B) promouvoir le développement local dans les zones rurales

Figure 7 – Contribution des mesures au domaine prioritaire (dépenses publiques V13)

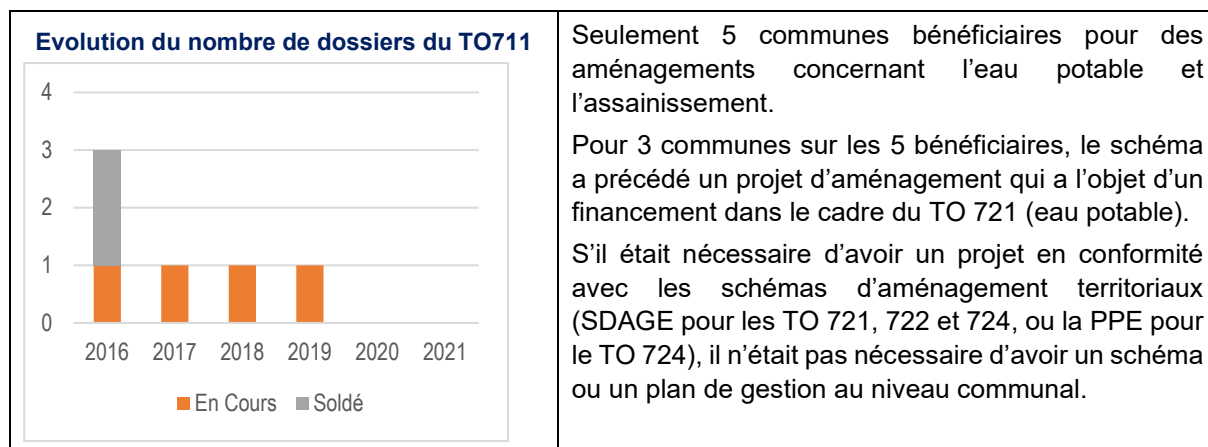


Atteinte de la cible	2 mai 2022	Cible	Atteinte
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local	98,19%	88,73%	110%
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	98,19%	88,73%	110%

Population rurale concernée par les stratégies de développement locale : 75 000

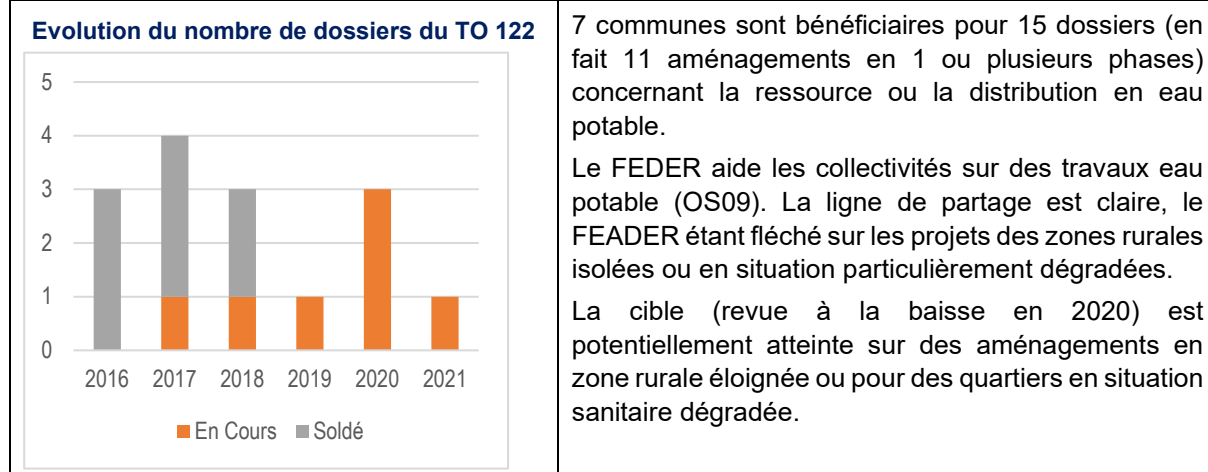
### TO 711 - Plans et schéma de développement des zones rurales

L'aide vise à l'élaboration et l'actualisation des schémas directeurs et des documents de planification en zones rurales dans les domaines de l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et pluviales, la voirie, l'électrification, les déchets et la santé publique.



### TO 721 - Adduction en eau potable en zone rurale

L'aide concerne les investissements relatifs aux infrastructures de petite échelle. Elle vise à poursuivre le développement de l'alimentation en eau potable dans les zones rurales, en résorbant le retard actuel et en accompagnant la croissance démographique exceptionnelle de ces zones.

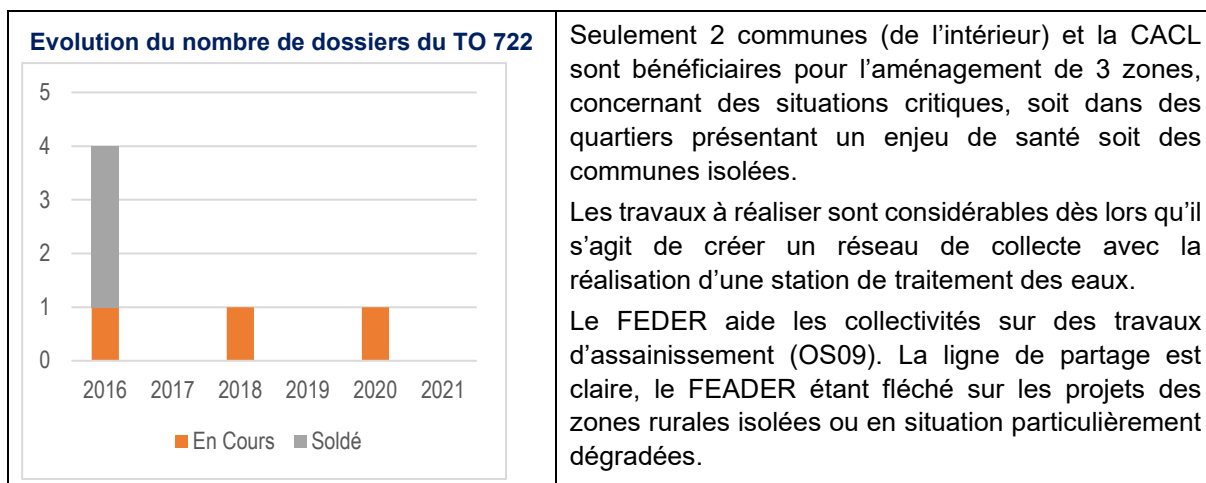


**Tableau 8 – Taux de réalisation FEADER du TO 721 en regard de la maquette**

(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO 721	8,70	8,12	93%	7,06	81%	4,78	55%

### TO 722 - Assainissement en zone rurale

L'aide concerne les investissements relatifs aux infrastructures de petite échelle. Elle vise à poursuivre le développement des équipements et services d'assainissement des eaux usées dans les zones rurales, afin de résorber le retard actuel et en accompagnant la croissance démographique exceptionnelle de ces zones. Il s'agit de favoriser l'accès au service public de collecte et de traitement des eaux usées. Ce service a pour objet de répondre à deux enjeux que sont la santé publique et l'environnement.



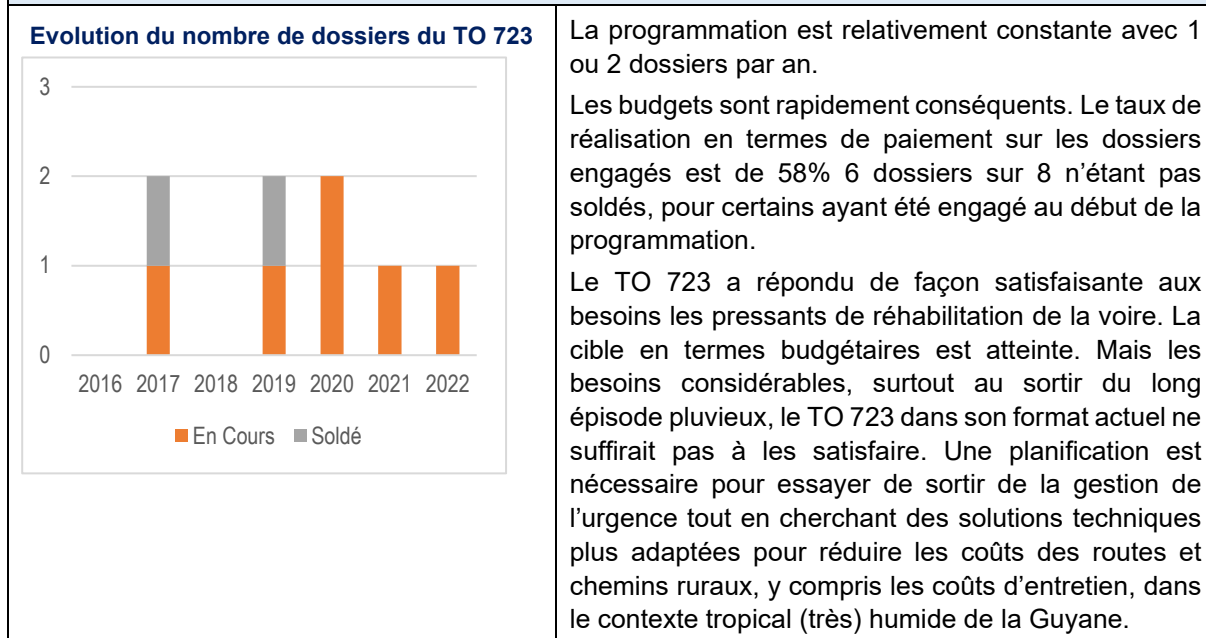
**Tableau 9 – Taux de réalisation FEADER du TO 722 en regard de la maquette**

(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
<b>TO 722</b>	5,00	5,04	101%	5,29	106%	3,91	78%

La cible (revue à la baisse en 2020) est potentiellement atteinte sur des aménagements en zone rurale éloignée ou pour des quartiers en situation sanitaire dégradée.

### TO 723 - Voiries rurales

L'aide concerne les investissements relatifs aux infrastructures de petite échelle. Elle vise à poursuivre le développement des voiries rurales des communes (hors-pistes à créer dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier agricole et forestier) pour répondre à l'enjeu majeur de désenclavement des populations des communes rurales de Guyane.



**Tableau 10 – Taux de réalisation FEADER du TO 723 en regard de la maquette**

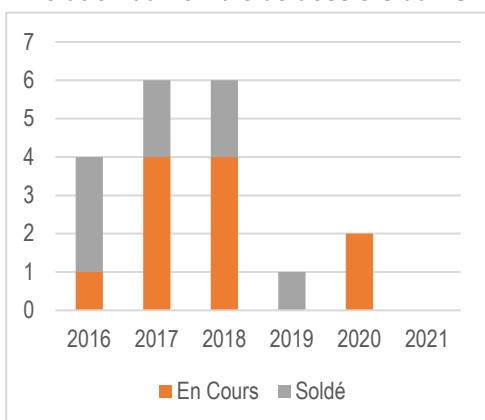
(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
<b>TO 723</b>	8,26	10,98	133%	10,62	129%	6,36	77%

La cible est largement dépassée à 133% en termes de programmation par rapport à la maquette V13 de 2020.

## TO 724 - Electrification en zone rurale

L'aide concerne les investissements relatifs aux infrastructures de petite échelle. Elle vise à poursuivre le développement de l'approvisionnement en électricité des zones rurales de Guyane.

### Evolution du nombre de dossiers du TO 724



Le cofinancement national est très important sur ce TO notamment grâce à la mobilisation du FACE, le fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Il est à noter le quasi-arrêt de la programmation à partir de 2019 alors que le taux de réalisation n'est que de 80% par rapport de l'objectif prévu dans la maquette.

Il faut noter que les aménagements d'électrification s'inscrivent dans la durée, aussi de nombreux projets démarrés dès 2016 ne sont toujours pas soldés.

19 dossiers mais seulement 4 bénéficiaires, car la CCOG a la délégation de communes pour l'électrification, et porte 14 dossiers pour 6 communes. Le budget moyen de 0,57 M€ est moins élevé que pour les autres opérations d'aménagement d'assainissement, d'eau potable ou de voirie.

Tableau 11 – Taux de réalisation FEADER du TO 724 en regard de la maquette

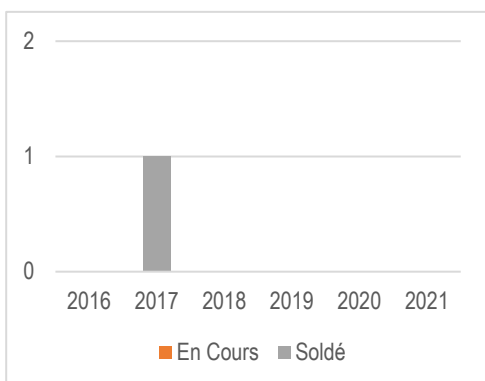
(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO 724	4,99	4,01	80%	3,63	73%	2,44	49%

Le TO a permis de financer l'électrification de quartiers ou d'écarts en situation dégradée ou isolées. La programmation semble avoir atteint la cible, mais de nombreux dossiers ne sont pas encore soldés, ce qui rend incertain l'atteinte effective de la cible.

## TO 725 - Gestion des déchets en zone rurale

L'aide concerne les investissements relatifs aux infrastructures de petite échelle. Elle vise à poursuivre la réhabilitation des décharges et la mise aux normes de celles autorisées, avec un effort sur la prévention des déchets et la réalisation et la mise en œuvre d'installations de collecte, de traitement, de stockage dans les zones éloignées et isolées.

### Evolution du nombre de dossiers du TO 725



Une seule opération qui comparée aux autres dossiers de la mesure peut être considéré comme un miniprojet. Bien que la cible a fini par être très limité (480 K€), son atteinte potentielle devrait être de seulement 7%.

Dans la mesure où la valorisation de la biomasse devient une priorité pour limiter la pollution en GES, aider les collectivités locales à gérer les déchets verts serait un besoin d'avenir. Il ne l'a pas été pour le PDRG 2014-2020.

Tableau 12 – Taux de réalisation FEADER du TO 725 en regard de la maquette

(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO 725	0,43	0,03	7%	0,03	7%	0,03	7%

## TO 726 - Equipements sociaux et médico-sociaux en zone rurale

L'aide concerne les investissements relatifs aux infrastructures de petite échelle. Elle vise à financer en zone isolée ou en zone éloignée la construction et l'aménagement des équipements sociaux et médico-sociaux permettant d'assurer une équité de traitement des usagers et ainsi de les orienter vers des services spécifiques. Du fait de l'étendue du territoire, les structures sociales et médico-sociales sont en effet peu présentes en zone rurale alors que les besoins sont importants au vu de la croissance démographique et de la jeunesse de la population.

### Evolution du nombre de dossiers du TO728



Ce TO a été réactivé en fin de programmation dans le cadre de la pandémie qui a révélé les besoins criants en centres de santé dans les communes éloignées et isolées.

Un premier projet de PMI est achevé. Deux autres projets de centre de santé, plus conséquent du point de vue budgétaire vont démarrer très prochainement.

Le déploiement du dispositif sanitaire et médicosocial dans les communes isolées et éloignées rejoint la problématique générale en métropole comme en Guyane de l'offre de santé et de soins sur l'ensemble du territoire, mais la problématique est très aggravée dans les communes isolées et éloignées. Sa résolution est protéiforme et ne saurait se limiter à la construction de lieux de soin ou de santé.

Tableau 13 - Taux de réalisation FEADER du TO 726 en regard de la maquette

(en M€)	FEADER Maquette V13	FEADER programmé	Programmé % maquette	FEADER engagé	Engagé % maquette	FEADER payé	Payé % maquette
TO 726	6,20	0,49	8%	0,49	8%	0,28	5%

## Conclusion en ce qui concerne le développement des territoires ruraux

### Les points positifs :

- Taux de réalisation « au maximum » pour les différents travaux 721 à 724

### Les points d'amélioration :

- Les travaux VRD sont à appréhender globalement, l'urgence étant traitée en priorité, dans la mesure du possible.
- 1er frein : capacité d'autofinancement pour les investissements
- 2ème frein : capacité technico-administrative à gérer
- 3ème frein : éloignement et accès → coûts, offre prestataires
- 4ème frein : délais qui s'allongent → surcoûts
- 5ème frein : capacité financière pour préfinancer les subventions
  - Décote de 25% entre programmé et réalisé et beaucoup de dossiers ne sont pas encore soldés
  - Problématique des voiries et dessertes agricoles (TO 431)
  - Question de la gestion des déchets qui n'est pas prioritaire dans les communes isolées

### Pistes d'amélioration :

- Dans l'accompagnement technico-administratif – mutualisation de l'expérience
- Dans l'information sur les possibilités d'aide
- Une incitation à la planification et anticipation des besoins notamment pour les voiries et les déchets
- Dans un pilotage budgétaire permettant de prendre en compte

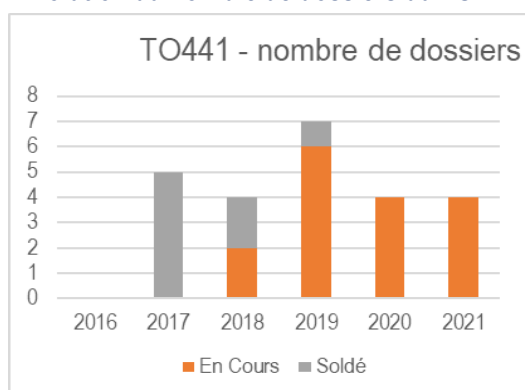
- Les dérapages budgétaires en optimisant la programmation en anticipant la décote dans la réalisation
- Les aléas qui génèrent de nouveaux besoins dans l'urgence
- Dans une incitation à l'innovation permettant de diminuer les coûts d'entretien et des économies d'énergie
- Dans les outils d'ingénierie financière

## Investissements non productifs

### TO 441 - Investissements agricoles non productifs

L'aide vise à soutenir les investissements non productifs dans les exploitations agricoles, utiles à la mise en place ou la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques.

#### Evolution du nombre de dossiers du TO 122



Il s'agit de petits investissements de 14 000 €. Le taux d'aide à 90% de l'investissement est très incitatif, mais les délais et le côté administratif dissuadent les agriculteurs qui pourront lui préférer la défiscalisation voire le crédit d'impôt.

La plupart des investissements réalisés concernent des équipements dédiés à l'entretien des parcelles. Le TO 441 répond aux besoins de développement de pratiques culturales respectueuses de la biodiversité, préservant et améliorant la qualité des sols, et même la conservation du stock de carbone dans les prairies.

Le TO 441 apparaît comme un dispositif essentiel à la bonne mise en œuvre des mesures 10 et 11. A ce titre, il pourrait faire l'objet d'une communication ciblée auprès des agriculteurs ayant contracté une MAEC ou engagés en agriculture biologique afin de la développer.

### Récapitulatif des réponses aux questions évaluatives

La contribution du TO 441 sur les domaines prioritaires « environnementaux » 4A, 4B et 5E est certainement très modeste, mais il permet néanmoins d'accompagner une mise en œuvre efficace des mesures agro-environnementales et climatiques et l'entrée et le maintien des exploitations en agriculture biologique. Avec 24 bénéficiaires, le TO 441 a dépassé son objectif cible de 23 bénéficiaires.



#### 4. Les pistes de progrès pour la prochaine programmation

<p>1. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme</p>	<p>R 1.1 Anticiper le transfert de gestion des mesures non surfaciques des services de l'Etat vers les services de la CTG.</p> <p>R 1.2 Simplifier les circuits de gestion</p> <p>R 1.3 Améliorer le système de suivi, d'animation et d'évaluation du FEADER</p> <p>R 1.4 Adopter un plan de communication fléché sur la mobilisation des dispositifs d'aide relevant du FEADER</p> <p>R 1.5 Faire aboutir des outils d'ingénierie financière au profit du développement agricole et rural</p>
<p>2. En ce qui concerne l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base</p>	<p>R 2.1 Mobiliser le triptyque Formation-Recherche-Développement pour inventer l'agriculture durable de Guyane</p> <p>R 2.2 Développer l'apprentissage collectif dans les filières</p> <p>R 2.3 Favoriser un maillage efficace des opérateurs du développement des compétences agricoles, alimentaires et forestières</p> <p>R 2.4 Coordonner et suivre les parcours de formation-accompagnement</p>
<p>3. En ce qui concerne la modernisation de l'agriculture et de la filière alimentaire</p>	<p>R 3.1 Opérer des ajustements des dispositifs d'aide</p> <p>R 3.2 Développer l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures « investissements » pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées</p>
<p>4. En ce qui concerne la création d'exploitations</p>	<p>R 4.1 Développer l'information, la communication et l'accompagnement sur les mesures 611 et 631 pour faire émerger des dossiers dans des zones « oubliées » des dispositifs et en particulier dans les zones isolées</p> <p>R 4.2 Développer un parcours d'installation sur le territoire</p>
<p>5. En ce qui concerne la professionnalisation de la petite agriculture</p>	<p>R 5.1 Adapter le dispositif de la Dotation à la Petite Agriculture</p> <p>R 5.2 Suivre et accompagner les parcours individualisés de professionnalisation</p>
<p>6. En ce qui concerne la gestion durable de la forêt et sa valorisation</p>	<p>R 6.1 Améliorer la mobilisation du bois énergie, notamment pour ce qui concerne la mobilisation du bois de défriche agricole</p> <p>R 6.2 Contribuer à diversifier les acteurs des filières bois d'œuvre et bois énergie</p>
<p>7. En ce qui concerne le développement des territoires ruraux</p>	<p>R 7.1 Prioriser la rénovation et l'entretien des voiries rurales et agricoles</p> <p>R 7.2 Favoriser la coopération entre les services techniques des collectivités rurales</p>